

No de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la
Municipalité de Notre-Dame-des-Pins**

**SÉANCE RÉGULIÈRE
(11 janvier 2010)**

Une séance régulière du Conseil municipal de Notre-Dame-des-Pins est tenue lundi le 11 janvier 2010 à 19h30, au lieu habituel des séances, le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents les conseillers et conseillères suivants :

Julien Auclair	Sonia Quirion
Lyne Bourque	Stéphane Auclair
Daniel Fortin	Marc Grenier

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur le Maire, Pierre Bégin

François Fontaine, directeur général, et Hugues Poulin, inspecteur municipal, sont aussi présents.

001-01-2010

ORDRE DU JOUR :

Il est proposé par Daniel Fortin, secondé par Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté après y avoir apporté les modifications signifiées et en y laissant le varia ouvert.

002-01-2010

PROCÈS-VERBAL – ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE (7 décembre 2009) :

Il est proposé par Stéphane Auclair, secondé par Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 7 décembre 2009, soit accepté tel que rédigé et déposé.

003-01-2010

PROCÈS-VERBAL – ASSEMBLÉE SPÉCIALE (7 décembre 2009) :

Il est proposé par Julien Auclair, secondé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 7 décembre 2009 pour l'adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2010, soit accepté tel que rédigé et déposé.

004-01-2010

PROCÈS-VERBAL – ASSEMBLÉE AJOURNÉE (7 décembre 2009) :

Il est proposé par Stéphane Auclair, secondé par Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de l'assemblée ajournée du 7 décembre 2009, soit accepté tel que rédigé et déposé.

ACCEPTATION DES COMPTES :

005-01-2010

Il est proposé par Lyne Bourque, secondé par Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la liste des déboursés soumise, relative à décembre 2009, totalisant 47 590,17\$ (Folio 350188) soit acceptée et que lesdits comptes soient payés. Le paiement de ces comptes sera effectué par les chèques # 3861 à # 3886 inclusivement, et de # 3892 à # 3923 inclusivement ainsi que par le chèque # 3933. Le secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour l'ensemble de ces dépenses.

006-01-2010

Il est proposé par Stéphane Auclair, secondé par Julien Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers que la liste des déboursés soumise, relative à janvier 2010, totalisant 66 047,51\$ (Folio 350188) soit acceptée et que lesdits comptes soient payés. Le paiement de ces comptes sera effectué par les chèques # 3887 à # 3891 inclusivement et de #3924 à #3932 inclusivement. Le secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour l'ensemble de ces dépenses.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins

PERMIS DE DÉCEMBRE 2009 :

Le secrétaire fait la lecture de la liste des permis de constructions et rénovations ainsi que les certificats d'autorisations émis lors du mois de décembre 2009 et remis précédemment aux membres du Conseil, qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

DÉPÔT – RAPPORT AIDE AUX LOISIRS :

Le secrétaire-trésorier dépose le rapport d'aide aux loisirs pour l'année 2009.

POLITIQUE POUR DEMANDE D'AIDE AUX FAMILLES – VOLET INTERNATIONNAL :

007-01-2010

Il est proposé par Lyne Bourque, secondé par Sonia Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les demandes d'aide aux familles selon le volet International :

- soit faite avant que le voyage soit effectué;
- que la demande soit appuyée d'un document de l'établissement scolaire fréquenté par l'étudiant et le programme auquel il participe.
- que la demande soit faite par écrit au bureau municipal et que l'étudiant soit aussi présent lors de la séance de Conseil lorsque la demande est présentée.

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE :

Les membres du Conseil reconnaissent avoir pris connaissance de la liste de la correspondance pour le mois de décembre 2009.

QUESTIONS DU PUBLIC :

Le président d'assemblée ouvre la période de questions à 19h50 après quelques brèves interventions, celle-ci est fermée à 20h00.

008-01-2010

AUTORISATION À PAYER LES DÉPENSES DITES INCOMPRESSIBLES POUR L'ANNÉE 2010 :

ATTENDU QUE la loi prévoit qu'une dépense doit être autorisée avant d'être effectuée;

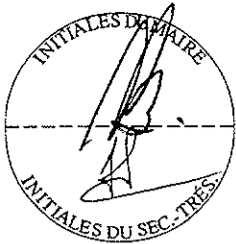
CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser certaines dépenses régulières dites « incompressibles » pour lesquelles les montants ont déjà été prévus au budget de 2010;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser certaines dépenses pour répondre à des exigences gouvernementales comme, par exemple, les normes du travail;

CONSIDÉRANT QU'une telle autorisation ne soustrait pas le Secrétaire-Trésorier à sa responsabilité de s'assurer que les fonds seront bien employés pour les fins auxquelles ils ont été votés;

ATTENDU QUE le Conseil prendra quand même connaissance de ces dépenses lors de l'acceptation des comptes à chaque séance dudit Conseil;

ATTENDU QUE la présente résolution se veut un complément au règlement sur la délégation de pouvoir à certains employés municipaux leur permettant d'autoriser des dépenses;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins

Il est proposé par Daniel Fortin, secondé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le Secrétaire-Trésorier à effectuer tous les paiements relatifs aux items ci-après mentionnés, dans la mesure où des fonds sont disponibles au budget municipal de 2010 :

- poste 11-131 (rémunération des élus)
- poste 11-310 (frais de déplacements des élus)
- poste 11-331 (élus / téléphone)
- poste 11-493 (réception et protocole)
- poste 13-141 (rémunération du Directeur général)
- poste 13-142 (rémunération des employés-administration)
- poste 13-310 (frais de déplacement du Directeur général)
- poste 13-321 (poste)
- poste 13-331 (téléphone-fax-internet)
- postes 16-XXX (cotisation de l'employeur)
- poste 19-141 (concierge)
- poste 19-493 (réception et protocole)
- poste 21-441 (Sûreté du Québec)
- poste 29-142 (brigadiers scolaires)
- poste 320-141 (voirie-salaires)
- poste 320-310 (voirie-frais de déplacements)
- poste 320-516 (voirie – location machineries et équipements)
- poste 413-141 (aqueduc et égout-salaires)
- poste 413-310 (aqueduc-frais de déplacements)
- poste 413-331 (aqueduc-téléphone)
- poste 413-516 (aqueduc et égout-location machineries et équipements)
- poste 414-141 (épuration-salaires)
- poste 414-310 (épuration-frais de déplacement)
- poste 414-516 (épuration-location machineries et équipements)
- poste 415-141 (égout-salaires)
- poste 415-310 (égout-frais de déplacement)
- poste 415-516 (égout-location machineries et équipements)
- poste 610-141 (urbanisme-salaires)
- poste 610-310 (urbanisme-frais de déplacement)
- poste 610-515 (urbanisme-location machineries et équipements)
- postes XX-681 (tous les postes « électricité »)
- postes XX-411 (analyses d'eau exigées par la Loi)
- postes XX-442 (service Incendie-Entente municipale)
- postes XX-951 (quotes-parts - MRC)
- postes relatifs à un contrat ou une entente en vigueur, une quote-part municipale, une échéance du service de la dette, ou lorsque la dépense est préalablement approuvée par une résolution ou une politique déjà adoptée.

CONDITIONS SALARIALES 2010 DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX :

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

009-01-2010

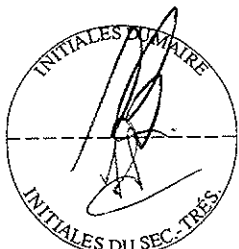
DISPOSITION DES TABLES DE PIQUE-NIQUE :

ATTENDU QUE le Conseil a fait paraître un article dans le bulletin municipal afin de disposer des vieilles tables de pique-nique désuètes;

ATTENDU QUE la date limite pour que les gens donnent leurs coordonnées était le 10 janvier 2010;

ATTENDU QUE 3 personnes se sont montrées intéressées à l'obtention de ces tables, soit :

- Mme Caroline Bolduc (1 table)



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins

- M. Louis-René Rodrigue (le lot);
- M. Marco Vachon (le lot).

Il est proposé par Daniel Fortin, secondé par Julien Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les 11 tables de pique-nique soient données aux 3 personnes intéressées, soient :

- Mme Caroline Bolduc (1 table);
- M. Louis-René Rodrigue (5 tables);
- M. Marco Vachon (5 tables).

010-01-2010

VERSEMENTS À UN TIERS DE LA TAXE SUR LES SERVICES TÉLÉPHONIQUES :

ATTENDU QUE l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a été créée conformément aux articles 244-73 et 244.74 de la Loi sur la fiscalité municipale et qu'elle doit faire remise aux municipalités locales aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 de la taxe imposée sur les services téléphoniques;

ATTENDU QUE la municipalité désire que les sommes perçues soient transférées à son centre 9-1-1 dès que possible;

Il est proposé par Julien Auclair, secondé par Sonia Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité demande à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec de verser dès que possible à CAUCA (Centrale d'appels d'Urgence Chaudière-Appalaches) dont le siège social est situé au 485 boulevard Renault, à Beauceville, Province de Québec, G5X 3P5 pour et à l'acquit de la municipalité toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la Loi sur la fiscalité municipale qui lui sont dues, la présente ayant un effet libératoire pour l'Agence à l'égard de la Municipalité tant qu'elle ne sera pas avisée au moins 60 jours au préalable de tout changement de destinataire, à charge pour l'Agence de faire rapport à la municipalité des sommes ainsi versées.

011-01-2010

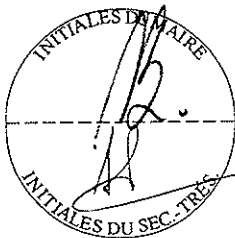
ADHÉSION ADMQ – 2010 :

Il est proposé par Lyne Bourque, secondé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité renouvelle son adhésion avec l'ADMQ et défrayant ainsi la cotisation du directeur général ainsi que l'assurance responsabilité auprès de l'Association des directeurs municipaux du Québec pour l'année 2010.

012-01-2010

LEVÉE DE LA SÉANCE :

Il est proposé par Lyne Bourque, secondé par Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée.

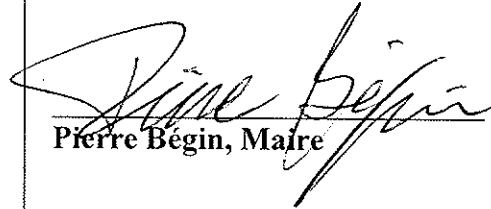


No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins


Notes à la séance :

- 1- Un compte-rendu est donné par le conseiller Marc Grenier concernant ses démarches dans le dossier du site internet municipal et de la rencontre avec des fournisseurs prévue pour le mardi 19 janvier vers 18h00;
- 2- Il est mentionné que le Groupe Espérance et Cancer organise un brunch bénéfique, dimanche le 17 janvier prochain à la salle des Chevaliers de Colomb à St-Georges, de 8h00 à 12h30;
- 3- Une rencontre est prévue à la salle du Conseil entre les membres du Conseil et le ministre du Revenu et député de Beauce-Sud, monsieur Robert Dutil, le lundi 8 février prochain à 20h00;
- 4- Une étude est entreprise pour l'emplacement de nouvelles lumières de rues dans la municipalité, les décisions sont reportées à une séance ultérieure;
- 5- Une discussion porte sur la tenue ou non d'une activité lors du Festival Beauceron de l'Érable, activité de tire sur la neige en face de l'église; finalement cette activité n'est pas retenue;
- 6- Une discussion porte sur le déneigement, et des intersections à tenir sécuritaires;
- 7- Des points sont soulevés quant à l'organisation du Forum municipal qui se tiendra le 13 mars prochain;
- 8- Une discussion porte sur la possibilité que la patinoire soit ouverte au public les samedis soirs;
- 9- Il est mentionné qu'une politique d'encadrement sera établie dans les prochaines semaines pour les brigadiers scolaires


Pierre Bégin, Maire


François Fontaine, sec.-trésorier

Je, Pierre Bégin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


Pierre Bégin, Maire